COULOMMES
Bien vivre ensemble

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Canton de SERRIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 34-2026

PERMISSION DE VOIRIE POUR LA POSE D'UN ECHAFAUDAGE

1 RUE DE BRETAGNE

Le maire de la commune de COULOMMES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2542-2 et suivants,
Vu le code de la route
Vu le code de l'environnement
Vu le code de voirie routière
Vu la demande en date du 9 novembre 2026 par laquelle Monsieur DELAGE Yohan, entreprise DELAGE RENOV IDF demeurant 8 Place du marché 77510 REBAIS Tél : 0612591233, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public en vue d'y installer un échafaudage au droit du 1 Rue de Bretagne à Coulommes,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles et rendues nécessaires afin de permettre la mise en place d'un échafaudage au droit du 1 Rue de Bretagne à Coulommes (77)
Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur le territoire communal au moyen des mesures de police administratives
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux

ARRETE :

Article 1
Du mardi 17 Novembre 2026 à 8H00 et pour toute la durée des travaux au droit du n°1 Rue de Bretagne à Coulommes (77), Monsieur DELAGE Yohan est autorisé à occuper le domaine public afin de permettre la mise en place d'un échafaudage.
L'installation de cet échafaudage sera conforme à la règlementation en vigueur.

Article 2
Lors de la mise en place de cet échafaudage, un passage protégé pour les piétons devra être mise place en dessous de l'installation ou par la mise en place d'une déviation sécurisée invitant les piétons à le contourner. L'installation sera signalée de jour comme de nuit si

REÇU EN PREFECTURE
le 10/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-077-217701309-20261110-ARR34_2026-

nécessaire. Elle ne devra, en aucun cas, empiéter sur la chaussée afin de ne pas gêner la circulation des véhicules et autres usagers.
Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et le trottoir seront nettoyés de tous gravats (terres, gravillons….)
En cas de détérioration, les travaux de remise en état des lieux seront réalisés aux frais du pétitionnaire.

Article 3
Le stationnement sera interdit à proximité de cet échafaudage, exceptés les véhicules de secours et les forces de l'ordre.
Selon les nécessités et durant la période, le présent arrêté sera affiché à chaque mise en place de l'échafaudage et sous la responsabilité du pétitionnaire.

Article 4
Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents.
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n°863077008 Melun Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Article 5
La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour tout autre raison d'intérêt général.
les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 6
Madame le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Monsieur DELAGE Yohan

Coulommes le 10 Novembre 2026
Madame le Maire,

Françoise BERNARD

REÇU EN PREFECTURE
le 10/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-077-217701309-20261110-ARR34_2026-

Outlook

demande d'arrêtée pour une pose d'échafaudage sur rue

À partir de yohan delage <delage.renov.idf@gmail.com>
Date Lun 09/11/2026 11:38
À Mairie De Coulommes <mairie@coulommes.fr>

3 pièces jointes (7 Mo)

file_00000000dcb08210a89c8f764d9df1bc.png; file_00000000da0481f4a10a9b27f7af6085.png; Screenshot_2026-11-09-10-57-59-834_com.google.android.apps.maps.jpg;

bonjour

suite à notre conversation téléphonique de ce matin le 09/11/2026 je vous envoie ci joint les document demande pour ma pose d'échafaudage sur rue
l'échafaudage sera fixée à la façade de la maison et une signalisation sera sur place lampe clignotante, cône avertisseur balisage et filet de sécurité

l'échafaudage sera posé au 1 rue de bretagne 77580 COULOMMES chez monsieur madame TIRET

date d'intervention 17/11/2026 au 30/01/2027

les intervenant seront - Delage renov idf
- LD renov

je reste a votre disposition pour toute demande de document en plus si necessaire merci par avance

MR DELAGE YOHAN
entreprise DELAGE RENOV IDF

Adresse 8 place du Marché
77510 Rebais

Tél 06 12 59 12 33

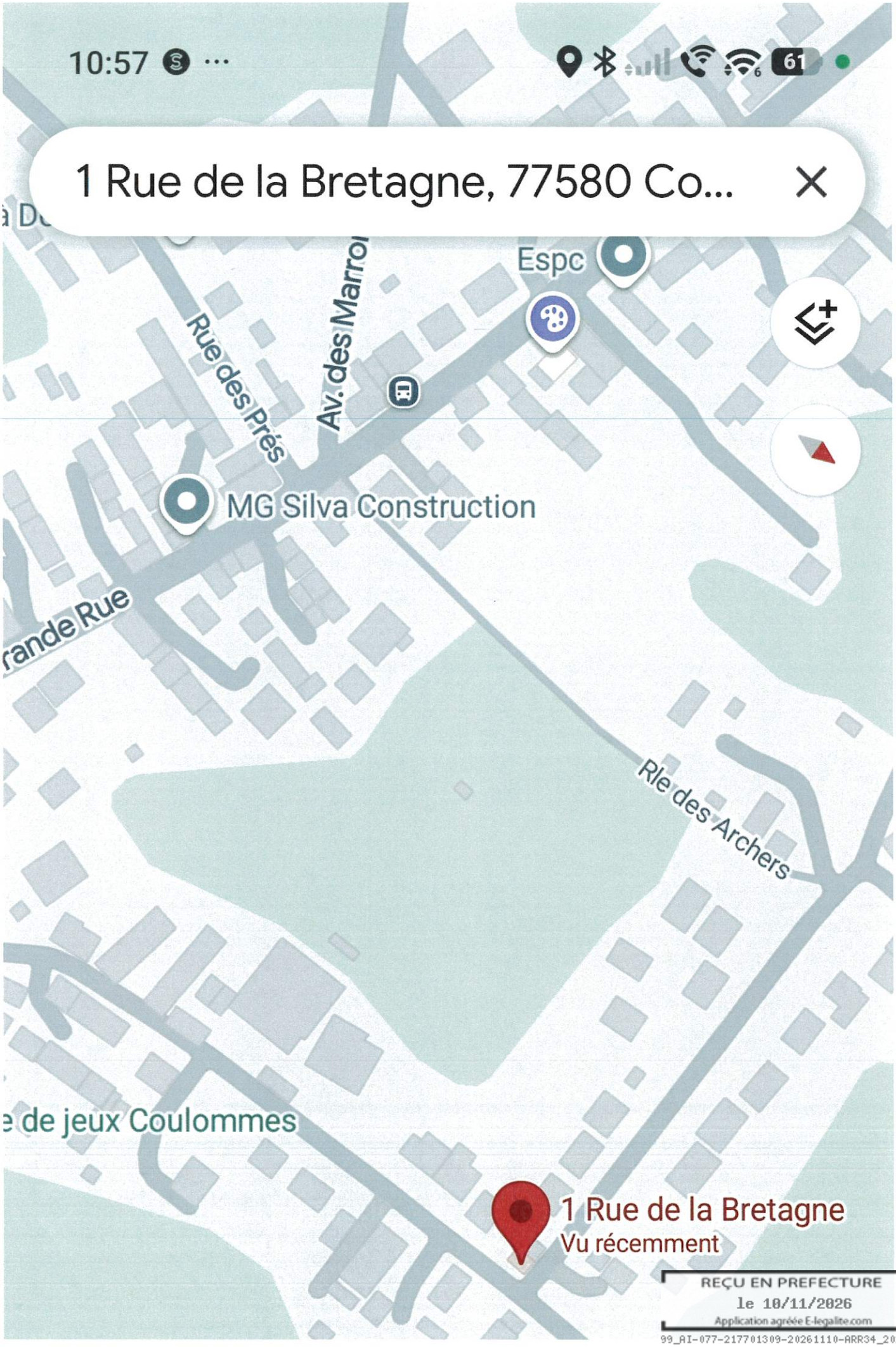
REÇU EN PREFECTURE
le 10/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-077-217701309-20261110-ARR34_2026-



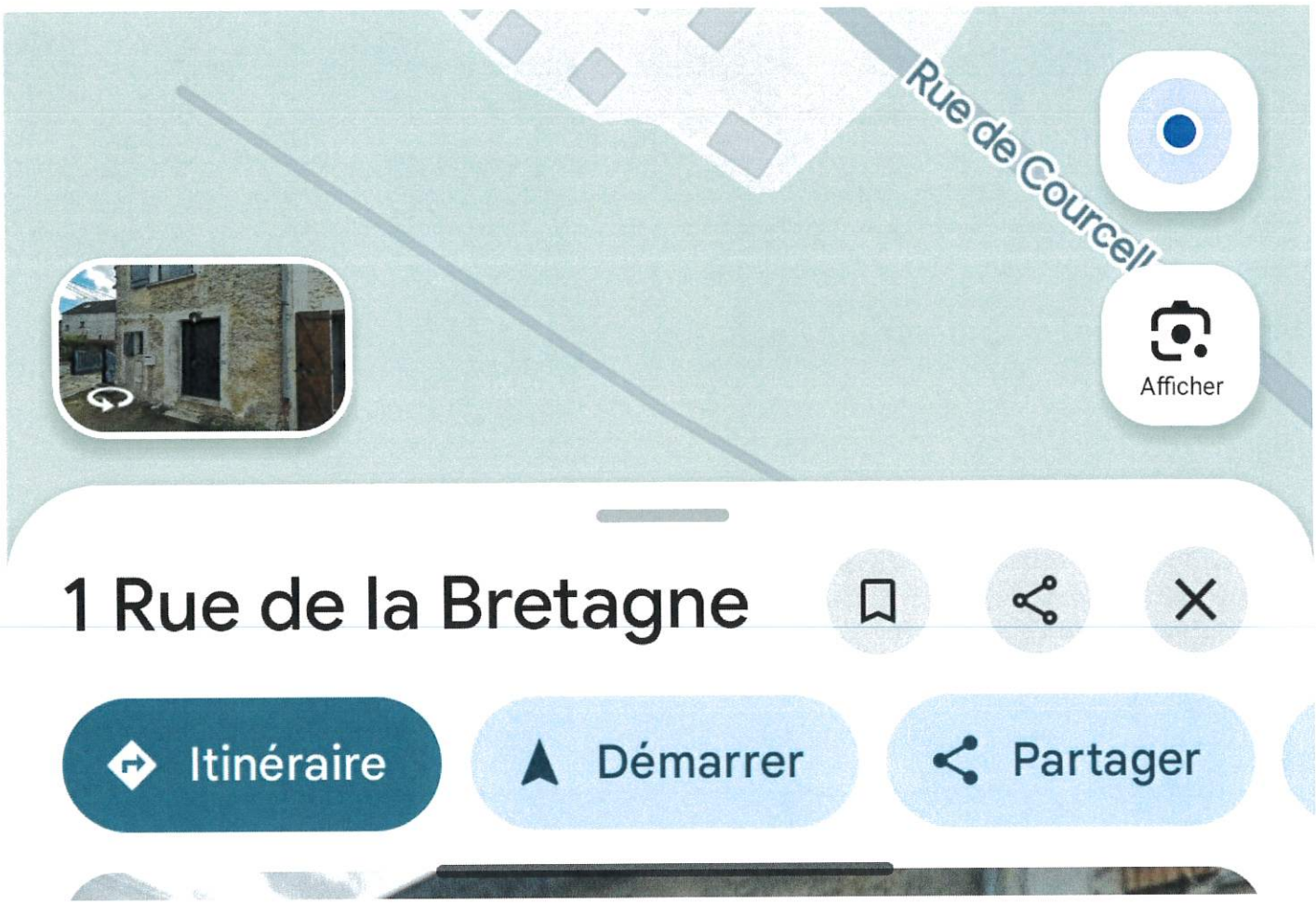
REÇU EN PREFECTURE
le 10/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-077-217701309-20261110-ARR34_2026-



REÇU EN PREFECTURE
le 10/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-077-217701309-20261110-ARR34_2026-



REÇU EN PREFECTURE
le 10/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-077-217701309-20261110-ARR34_2026-



REÇU EN PREFECTURE
le 10/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-077-217701309-20261110-ARR34_2026-